Informations de base

2024/2617(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'environnement répressif en Afghanistan, notamment les exécutions publiques et les violences à l'égard des femmes **Subject** 4.10.09 Condition et droits de la femme 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Afghanistan	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/03/2024	Débat en plénière		
14/03/2024	Décision du Parlement	T9-0160/2024	Résumé
14/03/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2024/2617(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0172/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0175/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0177/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0185/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0188/2024	11/03/2024	
Proposition de résolution		B9-0193/2024	11/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0160/2024	14/03/2024	Résumé

Résolution sur l’environnement répressif en Afghanistan, notamment les exécutions publiques et les violences à l’égard des femmes

2024/2617(RSP) - 14/03/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 513 voix pour, 9 contre et 24 abstentions, une résolution sur l'environnement répressif en Afghanistan, y compris les exécutions publiques et la violence à l'égard des femmes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR.

Depuis qu'ils ont pris le contrôle du pays, les talibans ont démantelé le système judiciaire, ordonné aux juges d'appliquer pleinement la charia et repris les exécutions publiques et les châtiments cruels tels que la flagellation et la lapidation.

En outre, les talibans ont pratiquement effacé les femmes et les jeunes filles de la vie publique. Les restrictions de leurs droits comprennent l'interdiction de travailler, de voyager et de se faire soigner sans un parent masculin, l'interdiction de l'éducation au-delà de la sixième année, l'interdiction d'accès aux lieux publics et aux sports, l'application violente d'un code vestimentaire strict et le démantèlement du système d'aide aux victimes de la violence.

Le Parlement a exprimé sa vive inquiétude face aux crises humanitaires et des droits de l'homme en Afghanistan depuis la prise du pouvoir par les Talibans. Il a condamné l'interprétation et l'application radicales de la charia par les Talibans et la tentative d'effacer les femmes et les filles de la vie publique, ce qui équivaut à une persécution et à un apartheid fondé sur le sexe. Il a demandé que la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles à la vie publique soit immédiatement rétablie, en particulier leur accès à l'éducation et au travail.

Les autorités afghanes de facto sont invitées à abolir la peine capitale et à mettre fin immédiatement aux exécutions publiques, aux autres châtiments cruels ou inhumains et à la discrimination et à la persécution barbare des femmes et des filles, des LGBTIQ+, des minorités ethniques et religieuses, en particulier.

Le Parlement soutient les appels de la société civile afghane à demander aux autorités de fait de rendre des comptes pour leurs crimes, en particulier au moyen de l’enquête de la Cour pénale internationale, en créant un mécanisme d’enquête indépendant dans le cadre des Nations unies et en renforçant les mesures restrictives appliquées par l’Union.

L'UE et les États membres sont invités à accroître l'aide humanitaire et le financement pour soutenir les besoins de base, les moyens de subsistance et la société civile afghane. Le Parlement a demandé instamment aux États membres de délivrer des visas humanitaires aux femmes persécutées et aux défenseurs des droits de l'homme.

Enfin, les députés ont insisté sur le fait que tout engagement de l'UE avec les Talibans ne peut être maintenu que dans des conditions strictes fixées par le Conseil et conformément aux recommandations du rapporteur spécial des Nations unies.